

côte d'azur

■ assises

Disparus de Gairaut : perpétuité pour les trois accusés

La cour d'assises des Alpes-Maritimes, présidée par Nicole Besset, a reconnu coupables Marc Gauvin, Laurent Gauvin et Philippe Dubois d'assassinat sur Francine Raspini et son fils Marc, « les disparus de Gairaut » en mars 2002, et les a condamnés tous les trois à la réclusion criminelle à perpétuité.

Hier à Nice, les réquisitions de l'avocate générale, avaient donné le ton à cette dernière journée d'audience. En demandant aux jurés de prononcer la réclusion criminelle à perpétuité, Dominique Moyal, a défini le double assassinat de Francine Véran-Raspini et de son fils, Marc, en ces termes : « Je vais vous conter l'épilogue d'un voyage au bout de l'enfer, d'un voyage au bout de

l'horreur. » Et de retracer avec minutie chacun des temps forts de l'enquête, jusqu'à « la reconstitution du puzzle. Ce dossier suinte la peur et la loi du silence. Tous les témoins ont été quasi muets et craintifs. Mais les éléments du dossier parlent d'eux-mêmes. Les trois accusés étaient présents à tous les stades de ce crime. Il n'y a aucun doute sur leur participation au double assassinat des Raspini. »

« Un plan machiavélique »

Prudente, la défense a fait valoir la pauvreté de la démonstration du parquet. M^e Armani, aux intérêts de Patrick Gauvin, a « frissonné » quant aux zones d'ombres évoquées par l'avocate générale : « Les supputations n'ont rien à

faire dans ce prétoire ». Sans pour autant minimiser le crime : « Ce jour-là, un plan machiavélique à vocation funeste s'est mis en place. »

Pour M^e Verrier, qui a souhaité que Laurent Gauvin soit hanté toute sa vie du « spectre des deux victimes », les vertus de l'aveu doivent peser dans la balance : « Mon client a largement pris sa part de responsabilité, quant à la distribution des rôles dans cette affaire. »

Un rôle que Philippe Dubois nie en bloc depuis le début du procès. Ses porte-parole, M^{es} Carré et Baudoux, ont plaidé pour une culture de la réserve et du doute : « L'erreur judiciaire, ça n'arrive pas qu'aux autres. Notre rôle d'avocat est de vous dire : attention, méfiez-vous des vérités énoncées. »